



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une consultation publique sur le projet de création
d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit Kerhuel à Melgven
par la société Le Pape et Fils Travaux Publics

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment les articles L512-7-1 à L512-7-7 et R512-46-11 à R512-46-18 du titre I du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'annexe à l'article R511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment la rubrique 2760-3 ;

VU la demande d'enregistrement présentée le 3 août 2021 par la société Le Pape et Fils Travaux Publics sise 51 route de Pont-l'Abbé à Plomelin en vue de la création et l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit Kerhuel à Melgven ;

VU le rapport du 18 août 2021 de l'inspection des installations classées de l'unité départementale du Finistère de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement concluant au caractère complet et régulier du dossier présenté à l'appui de la demande susvisée ;

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

CONSIDÉRANT que l'installation projetée entre dans la catégorie des installations soumises à enregistrement et que le dossier présenté déclaré complet et régulier doit dès lors faire l'objet de la consultation du public prévue à l'article L512-7-1 du code de l'environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - CONTENU ET CALENDRIER

La demande d'enregistrement présentée par la Le Pape et Fils Travaux Publics sise 51 route de Pont-l'Abbé à Plomelin en vue de la création et l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit Kerhuel à Melgven sera soumise à consultation du public, pendant quatre semaines, du lundi 13 septembre au dimanche 10 octobre 2021 inclus.

La consultation publique sera ouverte le lundi 13 septembre 2021 à la mairie de Melgven (4, place de l'Eglise), cette commune étant la commune siège de la consultation.

ARTICLE 2 - PUBLICITÉ

Le rayon d'affichage de l'avis au public est d'un kilomètre, conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, et comprend les communes de Melgven et Concarneau pour les risques et inconvénients dont l'installation projetée peut être la source.

Dans ces communes, l'avis de consultation du public sera annoncé par voie d'affichage deux semaines au moins avant l'ouverture de cette consultation et restera visible pendant toute sa durée. Les maires

concernés adresseront au préfet du Finistère un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

L'exploitant procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet dès le dépôt complet et régulièrement constitué et jusqu'à la fin de la consultation. Cet affichage devra être visible et lisible de la voie publique et être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 16 avril 2012.

ARTICLE 3 - PUBLICATION DANS LA PRESSE

Un avis au public faisant connaître cette consultation du public sera publié aux frais du demandeur par le préfet du Finistère deux semaines au moins avant le début de la consultation dans deux journaux locaux.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE CONSULTATION DU PROJET

Les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie de Melgven et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie (4, place de l'Eglise) ou les adresser, par écrit ou par voie électronique à l'adresse suivante :

Préfecture du Finistère
DCPPAT- bureau des installations classées et des enquêtes publiques
42 boulevard Dupleix - 29320 QUIMPER CEDEX
courriel : pref-dcppat@finistere.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications / Publications légales / Consultations du public / Industries.

Les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès de la mairie des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.

ARTICLE 5 - CLÔTURE

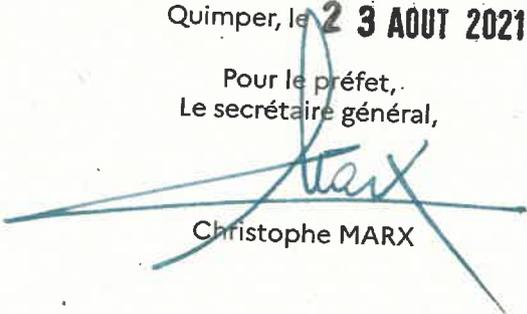
Au terme de la consultation publique, le registre sera clôturé par le maire de la commune de Melgven et transmis au préfet du Finistère en y annexant les observations émises durant cette consultation.

ARTICLE 6 - EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur de la société Le Pape et Fils Travaux Publics, les maires de Melgven et Concarneau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Quimper, le **23 AOUT 2021**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Christophe MARX

Destinataires :

- Mme. le maire de Melgven
- M. le Maire de Concarneau
- M. l'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées DREAL UD 29
- M. le directeur de la société Le Pape et Fils Travaux Publics